COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2025 à 19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :
Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Ingrid BERBION, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Jean Julien PETIT, Rebecca BODNAR, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE et Patrick AFCHAIN.

Etaient absents :
Philippe BOURGEOIS a donné procuration à Danielle PUISSANT, Pierre AUDOUIT donne procuration à Lydia OEUVRARD, Corinne ANDRE BAUCHET donne procuration à Patrick AFCHAIN, Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025**

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2025.
En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2025 **est approuvé** à 13 POUR et 1 abstention (M AFCHAIN).

2. **Choix de l'entreprise pour les travaux Rue de l'Argilière**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour la réalisation de l'aménagement de la Rue de l'Argilière, de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

L'analyse des offres a été établie par le Maître d'œuvre MCOI en date du 25 juin 2025. Après lecture de l'analyse de MCOI par M. le Maire, il est proposé de retenir l'offre formulée de l'entreprise MEDINGER dont le montant de 219 999.05€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Décide de retenir l'offre de l'entreprise MEDINGER pour un montant de 219 999.05€ HT
- Autorise le Maire à signer la marché et tous les documents correspondants.

3. **Déclassement Rue Gilette :**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal avait délibéré ce déclassement en 2003. Ce point à l'ordre du jour n'a plus lieu et Monsieur Le Maire propose de supprimer ce point à l'ordre du jour.

4. **Demande de subvention auprès du Département de l'Oise – Ralentisseurs Grande Rue :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre des amendes de police, pour le financement des deux ralentisseurs Grande Rue.

Le coût des travaux s'élève à	36 984, 00€ HT
Département de l'Oise (34%+bonif. 10%)	16 272, 96€ HT
Autofinancement	20 711, 04€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Approuve** la réalisation des travaux
- **Sollicite** l'aide financière et le dépôt de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

5. **Questions diverses** : Néant

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

A Villeneuve les Sablons, le 2 juillet 2025

Le Maire,

C. NEVEU

MAIRIE DE VILLENEUVE-LES-SABLONS (Oise)